Département du Bas - Rhin Arrondissement de Sélestat

COMMUNE DE SCHWOBSHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2016 à 20h00

Date de convocation: 12 SEPTEMBRE 2016

Nombre de conseillers élus:

11

Nombre de conseillers en fonction: 10

Nombre de conseillers présents:

09

Sous la présidence de Madame KEMPF Denise, Maire

PRESENTS: BARMES Gabrielle (arrivée au point 3), FROMMER Olivier (arrivé au point 3),

HAUMESSER Rémy, JEHL Sandrine, KLUMB Manu, OHNET Claude, ROHR Michel,

SCHMITT Nathalie.

ABSENTS Excusés: /

ABSENTS: ZUMSTEEG Jean-Denis

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 04/07/2016 et désignation d'un secrétaire de séance

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 04 juillet 2016 a été soumis à l'approbation du conseil municipal et transmis à la Sous-Préfecture de Sélestat Erstein.

Les fonctions de secrétaire de la présente séance sont confiées à Manu KLUMB désigné unanimement.

ADOPTE À L'UNANIMITE.

2. BUDGET - DECISION MODIFICATIVE

Afin de permettre de mandater le FPIC pour l'année 2016, il convient de compléter les disponibilités au chapitre 14

Il est proposé de moduler en section dépenses de fonctionnement :

Du chapitre 022 -Dépenses imprévues

- 250.00 €

Au chapitre 014 – Reversement et restitution sur impôts et taxes

Article 73925 FPIC

+250.00€

Le Conseil Municipal, après délibération,

- APPROUVE la décision modificative,
- AUTORISE la modification du budget en ce sens.

ADOPTE À L'UNANIMITE.

3. Communaute des communes du ried de marckolsheim - Travaux

Travaux CCRM d'investissement :

Placette du calvaire ; entrée ouest ; entrée nord : les travaux sont achevés et pris en charge par la CCRM. Saint-Paul Espaces Verts a réalisé les aménagements paysagers, qui sont à la charge de la commune.

Remarques:

- Des pavés, composant l'aménagement réalisé vers Wittisheim, sont déjà détériorés. Manu KLUMB a pris contact avec M. HERMANN de la CCRM et ces derniers seront remis en état courant octobre.
- Un affaissement à la sortie du village, vers Baldenheim, sera également réparé et pris en charge par la CCRM.
- Pour finaliser les travaux réalisés par la CCRM, il reste à mettre en place les marquages au sol.

Travaux CCRM de fonctionnement :

Lors de la dernière séance de la commission Voirie de la CCRM, Un ordre de priorité a été demandé à chaque commune pour la réalisation de ses travaux d'entretien de voirie.

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal de hiérarchiser les travaux, il en résulte :

- 1- Réfection du trottoir vers Richtolsheim
- 2- Abaissement du trottoir (bateau) en face de l'église
- 3- Réparation de la fissure sur le trottoir vers le Steinmattli

Abribus:

L'entreprise ROHR Francis a terminé les finitions de l'abribus en y ajoutant la plaque de tôle pour l'affichage ainsi que la gouttière. L'ancienne poubelle a été récupérée et sera prochainement installée. Nathalie SCHMITT demande s'il sera peint. Au dire des professionnels, le bois des poteaux (mélèze) devient progressivement gris. Ils proposent de contraster cette teinte par une couleur un peu plus vive.

Madame Le Maire sollicite le Conseil Municipal sur la nécessité ou pas de mettre en place la vitre dont le coût s'élève à 590€ HT sans la pose, ni les accessoires de fixation.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE** de mettre en place la vitre de protection

ADOPTE À 5 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE ET 2 ABSTENTIONS.

Site Internet:

La commune a réceptionné un devis pour 2 496 € HT de Créavidéo pour la création du site internet du village. Madame Le Maire rappelle que cet investissement a obtenu un financement de 40% par la DETR.

Le concepteur s'est déplacé récemment pour faire une démonstration de l'utilisation et la mise à jour de sites qu'il a déjà créé pour les communes de Grussenheim et Labaroche.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- APPROUVE le devis proposé,
- AUTORISE Madame Le Maire à signer le bon de commande pour ce projet.

ADOPTE À L'UNANIMITE.

<u>Défibrillateur</u>:

L'installation prochaine du défibrillateur nécessite des travaux électriques pour son alimentation. Un devis a été signé pour leur réalisation.

Cimetière:

Les travaux sont désormais terminés et les dossiers de demande de subventions ont été postés la semaine dernière.

Le coût total (comprenant l'aménagement intérieur, la réfection des piliers, des couvertines, les monuments : Columbarium et ossuaire) s'élève à 34 843.20 € HT, nous escomptons des subventions pour un montant de 17 629.60 €, les concessions ont rapporté 9 240€, ce qui laisse une charge pour la commune de 7 973.60 €.

Terrain de pétanque :

Madame Le Maire fait suite aux dernières séances et revient sur la nécessité ou non de réaliser le chemin d'accès entre le chemin de l'Association Foncière et la rue des Lilas. Elle évoque la propreté des lieux et l'entretien régulier effectué désormais par le SDEA.

Manu KLUMB présente en détail de devis de BRAUN TP, 3640 € HT pour la mise en place du terrain de pétanque et 2380 € HT pour la réalisation du chemin. Il évoque également des coûts supplémentaires pour le transfert de la terre provenant des travaux de réalisation du terrain de pétanque, derrière les trottoirs créés au niveau du 43 rue Principale, afin de niveler le terrain en vue de faciliter la tonte à l'avenir.

Nathalie SCHMITT demande s'il est envisagé d'aménager à l'avenir, l'entrée du village vers Baldenheim, comme cela a été fait vers Wittisheim. Sandrine JEHL propose d'attendre pour préparer un projet global.

Madame Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur les deux réalisations distinctes, à savoir la création du terrain de pétanque et la réalisation du chemin.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE** la réalisation du chemin

REJETE CAR 1 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE ET 5 ABSTENTIONS.

- **DECIDE** la création du terrain de pétanque

ADOPTE À L'UNANIMITE.

Aménagement près du hangar pompier :

Il subsiste un petit espace de terre entre la propriété de Mme WIEDEMANN et le local pompier. Il a été demandé à l'entreprise BRAUN TP de chiffrer le décapage de cet espace pour y poser les pavés récupérés de la placette du calvaire, par l'employé communal. Ce devis s'élève à 360 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- APPROUVE le devis proposé,
- AUTORISE Madame Le Maire à signer le bon de commande.

ADOPTE À L'UNANIMITE.

4. COMMUNAUTE DES COMMUNES DU RIED DE MARCKOLSHEIM - FONDS DE CONCOURS

Madame Le Maire souligne que, lors du vote du projet de budget primitif 2016, le Conseil de Communauté a approuvé le principe du versement d'un fonds de concours aux Communes réalisant des projets d'investissement sur la période 2016-2020 d'un montant de 30 000.00 €

Dans ce cadre, la Commune souhaite réhabiliter le presbytère en logements aidés.

Le coût de l'opération est estimé à 798 000.00 € HT. La part des subventions attendue est de 254 864.00€. La charge résiduelle communale est d'environ 543 136.00€ HT.

Le montant du fonds de concours sollicité n'excédant pas la part de financement assurée, hors subventions par la commune, ce projet peut bénéficier du versement du fonds de concours de 30 000.00 € instauré par le Conseil Communautaire en sa séance du 6 avril dernier.

Madame Le Maire indique que la Commune doit, pour que le versement du fonds soit effectif, délibérer dans le même sens, la Communauté de Communes ayant déjà approuvé l'octroi de ce fonds le 15 juin dernier.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **APPROUVE** le versement d'un fonds de concours de 30 000.00€ par la Communauté de Communes à la Commune de Schwobsheim pour la réhabilitation du presbytère,
- **APPROUVE** le projet de convention avec la Communauté de Communes joint à la présente délibération,
- AUTORISE Madame Le Maire à le signer

ADOPTE À L'UNANIMITE.

5. TERRES COMMUNALES

Madame Le Maire informe le Conseil que Mme FEHLMANN Renée a déposé un courrier indiquant qu'elle va rendre au 11 novembre prochain, les terres communales qu'elle exploite.

Lors de la répartition validée par la délibération du 22 janvier 2016, il subsistait une petite parcelle sur le ban de Wittisheim, Baumgarten section 38 Parcelle 95 de 55 ares.

Compte tenu que lors de l'attribution, Mme SIMLER Fabienne ne s'est vue octroyer qu'une petite surface (58 ares), Madame Le Maire propose de lui céder cette parcelle, de plus elle exploite déjà un terrain à proximité.

Manu KLUMB suggère de faire la publicité de cette disponibilité auprès de l'ensemble des exploitants, par un courrier leur indiquant les motivations de l'octroi de cette parcelle à Mme SIMLER Fabienne. Et qu'en cas de pluralité de candidatures avérées, un tirage au sort sera effectué pour rendre impartiale l'attribution.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE** de faire réaliser le courrier aux exploitants,
- **APPROUVE** l'attribution de la terre communale à Mme SIMLER Fabienne en cas d'absence d'autres candidatures.

ADOPTE À L'UNANIMITE.

6. PRESBYTERE

Madame Le Maire évoque la réunion qui s'est tenue le 30 août dernier en présence de certains membres du Conseil Municipal, sur les orientations à donner au projet suite à la présentation des esquisses par le Cabinet BALLAST.

Il en résulte que l'aménagement intérieur sera composé de 5 logements. Pour les extérieurs, 5 places de parking à l'intérieur et 5 à l'extérieur, le mur d'enceinte pourra être partiellement enlevé, le noyer ainsi que le bâtiment à colombage pourront être également ôtés. Les dépendances seront réparties pour moitié aux locataires et pour moitié à la commune.

Ces orientations ont été transmises au cabinet d'architecte le 14 septembre.

Les 7 et 8 septembre, ont eu lieu l'exploration par caméra des réseaux souterrains, ainsi que les prélèvements géologiques pour l'étude de sol demandée par le cabinet.

Les rapports ayant été transmis au bureau d'étude, un chiffrage précis de projet pourra nous être communiqué d'ici quelques jours.

Par ailleurs, Madame Le Maire a consulté un bailleur social, DOMIAL, pour leur présenter le dossier. Ils réhabilitent ce genre de bâtiment en contrepartie d'un bail emphytéotique d'une durée de 30 à 50 ans (ils financent la réhabilitation, et récupèrent les loyers pour la durée du bail). Ils privilégient actuellement les projets au sein de l'Euro métropole de Strasbourg, ou si la commune présente un bassin d'emploi intéressant.

7. ECOLE - BATIMENT

La rentrée scolaire s'est bien passée, 23 enfants avec la même enseignante. Par contre, il a été découvert des traces d'humidité sur les murs (sur le Placoplatre et les papiers peints) signalées par l'adjoint technique. Après observation, l'origine de ces traces se diffusant sur toute la largeur du bâtiment, restait inconnue. Il a été décidé de faire appel à M. WACH, architecte durant la construction du bâtiment.

Parallèlement l'assureur a été contacté pour lui notifier le sinistre, ce qui a été fait par mail le 1^{er} septembre.

M. WACH s'est déplacé le 5 septembre sans pouvoir apporter une réponse quant à l'origine de cette humidité. Un mail le questionnant sur la procédure à suivre pour identifier la provenance de ce sinistre lui a été envoyé le 6 septembre.

L'entreprise JORT, sur la demande de l'architecte, s'est déplacée le mercredi 14 septembre sans trouver l'origine. M. WACH contacté suite à cette visite souhaite qu'ils se déplacent de nouveau pour une inspection plus précise et désire les assister lors de cette visite.

L'assureur de la Commune, ne mandatera un expert qu'une fois la cause identifiée.

Michel ROHR soulève un point concernant les prises de courant qui se situent en partie basse des murs et peuvent être touchées par cette humidité.

Rémy HAUMESSER rappelle que la structure même du bâtiment est en bois, et que l'humidité n'est pas bonne pour ce matériau.

8. DIVERS & INFORMATIONS

Défibrillateur : L'armoire de sécurité, servant à stocker le défibrillateur, a été réceptionnée et doit être installée. Une fois mise en place, Monsieur LANZI, pourra assurer la soirée de formation à son utilisation. Une information à destination de la population sera faite pour convier le maximum d'habitants.

Document Unique : Monsieur TOUSSAINT de l'entreprise SOCOTEC, ainsi qu'une personne du Centre de Gestion, sont venus en mairie le 1^{er} septembre pour resituer le document unique de la Commune. Aucun point négatif n'est à déplorer au sein de la commune. Il est consultable à disposition en mairie et devra être communiqué aux agents. Il faisait partie d'une commande groupée du Centre de Gestion signée en 2014.

Plan Communal de Sauvegarde : Pour être en conformité avec les requêtes de la préfecture, la commune doit posséder un Plan Communal de Sauvegarde. Ce document liste les différents moyens et organisations à mettre en place en cas de catastrophe majeure. Il est en cours

d'élaboration et devrait être très prochainement terminé et transmis aux autorités de l'Etat. A cet égard, un essai de sirène sera prochainement effectué pour vérifier le bon fonctionnement de cette dernière.

PLUI: La CCRM a indiqué l'an dernier, qu'elle ne souhaitait pas élaborer un PLU à l'échelle intercommunale. En mars 2017, elle obtiendra la compétence en la matière, et pourra valablement en réaliser un sauf si 25% des communes qui la compose, représentant 20 % de la population s'y opposent. Chaque commune doit se prononcer en la matière avant la fin de l'année. Mais de toute façon le PLUI sera obligatoire en 2020.

Matinée Citoyenne : Comme chaque année à l'automne, une matinée citoyenne sera programmée le Samedi 22 Octobre.

Grenier de la Mairie : La locataire a informé Madame Le Maire que le grenier de la mairie, côté Est, possède une fenêtre sans vitre, et de ce fait engendre des courants d'air pendant l'hiver. Après accord, une demande de devis sera effectuée pour installer cette fenêtre.

PLH (Plan Local de l'Habitat) : La CCRM a élaboré un programme d'études concernant l'habitat au sein de son périmètre. Son but est de favoriser un développement équilibré du territoire en matière d'habitat.

Balayage des rues : Madame Le Maire lit le courrier d'un administré qui a fait part de son mécontentement concernant le balayage mécanique des rues de la commune. En effet, ce dernier trouve inadmissible que certains payent pour les concitoyens qui n'effectuent pas leurs obligations de propreté.

Employé Communal : Le contrat arrivant à son terme fin octobre, Michel ROHR demande quelles sont les possibilités offertes à la commune pour le reconduire. Contact sera pris auprès du Centre de Gestion pour évoquer les différentes options possibles.

Acquisition de Matériel : Michel ROHR propose d'acquérir différents matériels que nous ne pouvons nous faire prêter auprès de la commune de Boesenbiesen, comme une scie sauteuse, une scie circulaire, une disqueuse.

Il évoque également la possibilité d'acheter auprès d'Emmaüs, un vélo

pour permettre une circulation de l'employé communal au village.

Entrée Sud : Olivier FROMMER questionne au sujet de la réparation de l'entrée sud du village, suite à un accident de la route. Madame Le Maire indique que le fautif doit la faire réparer et qu'il a déjà été appelé plusieurs fois. Elle le recontactera dès demain.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 h 25 mn

A Schwobsheim, le 23 septembre 2016

Le Maire,

Denise KEMPF